

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 Septembre 2024

MAIRIE de DICONNE

Sur convocation en date du 13 Août 2024 de **Mr COULON Robert**, le Maire

- ⇒ Membres afférents au conseil municipal : 9
- ⇒ Membres en exercice : 9
- ⇒ Membres présents : 8
- ⇒ Membres représentés : 1
- ⇒ Membres absents : 0



La séance est ouverte à 19h30 par :

- **Monsieur Robert COULON**, Maire de DICONNE

Présents :

Robert COULON, Marion SAVOY, Daniel COLAS, Maryse DUFOUR, Sylviane BRISET, Christiane POCOBELLO, Jean-Marc JULLIEN, Thomas MAURY

Représentés :

Roger BERGERAS représenté par Madame **Marion SAVOY**



Absents :

SECRETARIAT de SEANCE :

- **Monsieur Daniel COLAS**, est désigné secrétaire de séance.

1 - Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 08 Juillet 2024 :

Approuvée à l'unanimité

2 - Délibération n° 5 du budget annexe transport scolaire afin d'approuver la Convention de délégation de la compétence des transports scolaires 2024-2025 avec la région et autoriser le Maire à signer.

Votée à l'unanimité des membres présents

3 - Délibération n° 20 approuvant le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) du SICED BRESSE NORD.

Accordée à l'unanimité

Service Public
d'Assainissement
Non Collectif



4 - Délibération n° 21 concernant la modification des statuts du SICED BRESSE NORD

Accordée à l'unanimité

5 - Délibération n° 22 représentant le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du syndicat intercommunal des eaux de BRESSE NORD

Approuvée à l'unanimité



6 - Délibération n° 23 : Achat de terrain.

Voté à l'unanimité

7 - Délibération n° 24 autorisant Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à l'indemnité d'assurance suite aux dégradations de matériel le 20 Juillet 2024 à l'extérieur de la Salle des Fêtes

Accordé à l'unanimité des membres



8 - Délibération n° 25 concernant la rénovation de l'éclairage public vétuste et l'aide du fonds vert et du sydesl importante.

Pour les 3 équipements lumineux à changer, la participation de la Commune serait de 695,70 € HT au lieu de 1987,72 € HT

Délibération acceptée par la totalité des membres du Conseil Municipal

9 - Délibération n° 26 : Décision modificative du budget.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses :

⇒ Devis DELARCHE pour travaux dans le logement du 13 rue du Bourg

⇒ Visite du Sous-Préfet (*proposition de dates du 22 au 25 Octobre*)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Le Secrétaire de Séance
Mr Daniel COLAS

Le Maire
Mr Robert COULON